DI 5.3.4



Les conditions générales de ventes

Créé le 11.03.2005 Mis à jour le 15.04.2024

1 Objet des CGV

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) font partie intégrante de l'offre formulée par les Ateliers Saint-Hubert (Fondation Foyers-Ateliers Saint-Hubert), ci-après STH et acceptée par le client. Elles fixent les conditions générales non expressément mentionnées dans l'offre STH ou, cas échéant, elles les complètent et les précisent.

2 Exécution de la commande et définition de base du produit / service

La définition du produit, objet de l'offre, peut ressortir de différents éléments :

- Produit témoin servant de bon à tirer / bon à tirer / confirmation avant fabrication;
- Plans techniques du produit ;
- Description sommaire du produit par le client ou STH.

A défaut des deux premières rubriques ci-avant, la responsabilité du client est entière quant à la finition du produit. L'exécution d'une commande effectuée sur la base d'une description sommaire d'un produit ne peut pas être contestée. Sont notamment concernées par cette rubrique, les commandes sur appels téléphoniques, les commandes dont la finition est laissée au libre soin de STH.

Restent également réservées, les tolérances usuelles de la branche comme par exemple en matière de coupe, de fidélité de reproduction, de variation de teintes, de qualité des supports d'impression, etc.

3 Quantités facturées

Sauf spécification du client, ce dernier admet une tolérance maximale des quantités livrées et facturées de + 3%.

4 Délais de livraison

Les délais mentionnés dans l'offre STH acceptée par le client courent dès le moment où STH est en possession de tous les éléments lui permettant d'exécuter le travail en question.

5 Etudes, esquisses, projets et maquettes

STH se réserve le droit de facturer ces éléments si aucune commande ferme ne découle de ces travaux. Il en va de même si les coûts de mise au point deviennent disproportionnés par rapport au travail à réaliser. Dans ce cas, le client est avisé préalablement.

6 Conditions de paiement

Elles ressortent de l'offre particulière établie par STH. A défaut, règlement à 30 jours après réception de la marchandise. Pour les nouveaux clients : paiement à la commande. Les commandes inférieures à 300 fr. sont réglées au plus tard à la prise de possession de la marchandise. Les intérêts moratoires sont facturés à un taux de 7%. Une facture non contestée dans un délai de 30 jours suivant sa réception par le client vaut reconnaissance de dettes au sens de l'art 82 LP.

7 Réserve de propriété

La marchandise livrée reste propriété de STH jusqu'au paiement intégral de la facture par le client.

8 Réclamations

Le client est tenu de vérifier la marchandise à la livraison. Les réclamations sont à signaler au plus tard 8 jours après réception de la marchandise.

9 Prise en charge de la marchandise

Sauf mention contraire, les frais de livraison et d'emballages sont calculés en sus.

10 Responsabilités de STH

En aucun cas, elles ne peuvent excéder le montant de la facture émise par STH.

11 Conditions de location d'un espace de stockage

Les coûts de location mensuelle d'un espace de stockage ne comprennent pas l'assurance de la marchandise contre les dégâts dus aux incendies, à l'eau et aux éléments naturels.

La responsabilité de la Fondation est limitée à Frs 15.- / kg de marchandise stockée endommagée et au maximum à Frs 40'000.- par évènement (HTVA). La responsabilité de la Fondation est exclue pour les dommages consécutifs / indirects.

Cette règlementation relative à la responsabilité concernant les dommages s'applique également aux dommages occasionnés lors de la transition, du stockage intermédiaire et d'autres activités liées à l'exécution de cet accord.

12 Acceptation des conditions générales

Toute acceptation d'une offre formulée par STH s'accompagne de la communication des présentes CGV qui sont acceptées sans réserve par le client.

13 For et droit applicable

Seul le droit suisse est applicable. Le for est à Sion.

CGV – DI 5.3.4